

# L'acceptabilité sociale des mesures sanitaires : retour sur l'impératif de la participation publique

Par Alice FRISER

Professeure, département des sciences administratives,  
Université du Québec en Outaouais

Marie-Luc ARPIN

Professeure, département de management et gestion des ressources humaines,  
École de gestion, Université de Sherbrooke

Corinne GENDRON

Professeure, département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale,  
Université du Québec à Montréal

Et Stéphanie YATES

Professeure, département de communication sociale et publique,  
Université du Québec à Montréal

Alors que le courant de l'acceptabilité sociale s'est construit en lien étroit avec les pratiques de participation publique, au point que plusieurs les estiment consubstantiels, force est de constater que l'acceptabilité sociale est souvent tacite ou passive. Ainsi, la légitimité de décisions prises unilatéralement est peu remise en question en contexte de crise, comme l'illustre la gestion de la pandémie de Covid-19. Pour autant, les mesures de confinement ont peu à peu suscité un malaise démocratique comme l'ont souligné plusieurs observateurs. Ce qui pose la question suivante : jusqu'à quel point l'urgence et le recours à l'expertise institutionnelle peuvent-ils se substituer à la participation publique pour légitimer les décisions publiques ? En revisitant la littérature sur l'acceptabilité sociale à l'aune de la crise sanitaire, nous avançons l'idée qu'en dépit des craintes de certaines administrations, il est avantageux d'ouvrir le débat à propos des mesures de gestion sanitaire plutôt que de confiner la décision à un cénacle de responsables politiques et d'experts institutionnels.

Qu'ont en commun la passe sanitaire, le couvre-feu et l'obligation de porter le masque ? Choisies par plusieurs gouvernements à travers le monde, ces mesures de gestion de la pandémie de Covid-19 ont été adoptées sans consultation publique alors même qu'elles brimaient les droits et libertés des individus. Si elles ont suscité des réactions variables, force est de constater qu'elles ont été globalement bien accueillies et qu'une grande majorité de la population s'y est conformée. L'appel d'une vice-Première ministre du Québec à « la docilité et à l'obéissance » de tous illustre bien le climat de résignation remplie d'espoir qui

accompagnait l'imposition de cette première vague de mesures<sup>1</sup>. Même si, depuis, l'adhésion du public semble s'être quelque peu émoussée et que des mouvements contestataires sont apparus, les mesures de confinement restent encore aujourd'hui largement acceptées.

Comment expliquer un tel assentiment à des mesures imposées sans consultation à une époque où la participation citoyenne est souvent présentée comme

<sup>1</sup> ELKOURI R. (2020), « Dociles et obéissants », *La Presse*, 30 avril, <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-04-30/dociles-et-obéissants>

une condition de l'acceptabilité sociale ? Le contexte exceptionnel de crise suffit-il à comprendre l'adhésion généralisée des populations aux mesures sanitaires ? Bref, la gestion de crise implique-t-elle nécessairement des décisions publiques unilatérales au détriment de dispositifs participatifs devenus omniprésents dans les autres sphères de l'action publique ?

Nous tenterons de répondre à ces questions à partir de plusieurs travaux portant sur l'acceptabilité sociale et la légitimité. Cela nous permettra de mieux comprendre comment peut se construire l'acceptabilité sociale hors de la participation publique, notamment en contexte de crise. Cette réflexion sera aussi l'occasion d'explorer les modalités participatives de gestion de crise choisies par certaines administrations et de tirer des conclusions quant aux conséquences possibles d'une gestion unilatérale des crises en contexte d'incertitude (Séguir, 2020 ; Intergovernmental Panel on Climate Change – IPCC, 2021).

## L'acceptabilité sociale

Le concept d'acceptabilité sociale s'est imposé il y a une vingtaine d'années, alors que se multipliaient les conflits autour de projets d'infrastructures. Les citoyens commencèrent à dénoncer les réaménagements et les nuisances induits par plusieurs de ces projets, allant même jusqu'à en questionner le bien-fondé. En réponse à ces contestations, plusieurs promoteurs ont développé des stratégies de communication visant à étouffer tout conflit, pour que leur projet puisse se concrétiser dans un climat social pacifié. Mais les populations ne furent pas dupes de ces campagnes promotionnelles : elles exigèrent que soient institués de véritables espaces de dialogue susceptibles de faire écho à leurs doléances et même de co-construire les projets.

Le courant de l'acceptabilité sociale s'est développé alors que se généralisaient les dispositifs de participation publique, au point que plusieurs définitions présentent cette participation comme un élément constitutif de l'acceptabilité<sup>2</sup>. Dans la foulée, une abondante littérature s'est penchée sur des mécanismes de participation toujours plus sophistiqués permettant d'instaurer un dialogue constructif entre les acteurs sociaux

<sup>2</sup> Voir, par exemple, les définitions suivantes de l'acceptabilité sociale : « Processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes, car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés », FORTIN Marie-Josée et FOURNIS Yann (2013), *Acceptabilité sociale, énergies et territoires : de quelques exigences fortes pour l'action publique*, mémoire GRIDEQ, UQAR ; « Résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou une politique s'intègrent harmonieusement, et à un moment donné, dans leur milieu naturel et humain », CARON-MALENFANT Julie et CONRAUD Thierry (2009), *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*, Éditions D.P.R.M.

(Shiple et Utz, 2012)<sup>3</sup>. L'acceptabilité sociale a du même coup été interprétée comme l'incarnation d'une démocratie participative offrant aux citoyens la possibilité de prendre part à la vie politique en dehors des périodes électorales et d'influer sur les structures et les décisions publiques au-delà des rendez-vous prévus par la démocratie représentative (Batellier, 2015 ; Gendron, 2014 ; Yates, 2018).

Pourtant, l'acceptabilité sociale est souvent tacite ou passive. Bon nombre de projets vont de l'avant sans susciter d'opposition : ils sont acceptés d'emblée et ne soulèvent aucun débat. Ou bien les controverses demeurent confinées dans certains cercles d'experts sans se transposer dans le grand public (Callon *et al.*, 2001)<sup>4</sup>. On peut dès lors se demander si les démarches participatives ne se limitent pas le plus souvent à gérer l'inacceptabilité, qu'elle soit avérée ou anticipée, plutôt que d'incarner l'idéal d'une co-construction chère au paradigme de la démocratie participative.

Dans la définition qu'elle proposait en 2014, Corinne Gendron exclut sciemment la référence à un processus de participation publique comme un élément incontournable de l'acceptabilité sociale. Elle définit cette dernière comme « l'assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, y compris le *statu quo* » (Gendron, 2014). Ainsi défini, le concept d'acceptabilité sociale peut être utile pour comprendre l'accueil de mesures sanitaires unilatérales.

En situation de crise, la légitimité des décisions prises selon un mode descendant (ou *top-down*) est peu remise en question. La crise requiert en effet une attention immédiate dans un climat d'incertitude élevé (Pauchant, 1988 ; Roux-Dufort, 2000). Le doute est rapidement balayé derrière des décisions tranchées et incontestables (Roqueplo, 1997), tandis que les décideurs tendent à écarter le « savoir situé » issu des citoyens (Raymond *et al.*, 2010). La participation est, quant à elle, souvent présentée comme un luxe que l'on ne peut se permettre en situation d'urgence.

<sup>3</sup> À titre d'exemples, les mécanismes les plus discutés dans la littérature sont les *public meetings*, les jurys de citoyens, les *focus groups*, les ateliers de scénarios, la collaboration, le visionnement, la construction de consensus et les techniques basées sur le Web, les approches informatiques et les médias sociaux (Shiple et Utz, 2012).

<sup>4</sup> Nous pensons, par exemple, à l'inquiétude que suscite chez les chercheurs la délégation montante et largement imperceptible de décisions importantes à des intelligences artificielles (IA) – des chercheurs en sciences sociales et humaines (Taddeo et Floridi, 2018 ; Carabantes, 2019 ; Hatuka *et al.*, 2020), mais aussi en science informatique (Aïvodji *et al.*, 2019). Le contraste est frappant entre l'essor de cette délégation et le silence quasi total qui l'entoure dans la sphère publique. À tel point qu'en janvier 2020, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, reprenant lui-même un rapport de Deloitte (2019), s'inquiétait du ressac imminent de la trop longue vague d'adhésion passive aux systèmes d'IA en prévenant que « les entreprises et les gouvernements ne dispos[ai]ent pas de beaucoup de temps pour agir et répondre aux risques perçus de l'IA, avant que les Canadiens ne tournent le dos à cette nouvelle technologie », [https://www.priv.gc.ca/fr/a-propos-du-commissariat/ce-que-nous-faisons/consultations/consultations-terminees/consultation-ai/reg-fw\\_202011/](https://www.priv.gc.ca/fr/a-propos-du-commissariat/ce-que-nous-faisons/consultations/consultations-terminees/consultation-ai/reg-fw_202011/)

La gestion de la pandémie de Covid-19 est emblématique d'une gouvernance traditionnelle laissant peu de place à la participation citoyenne (Pearse, 2020 ; Norheim *et al.*, 2020). Les acteurs publics agissant selon un mode autoritaire semblent pourtant avoir joui d'une bonne légitimité pendant la phase aiguë de la crise, même si un mécontentement a peu à peu émergé alors que la pandémie évoluait vers sa phase chronique. Avec le temps, les avis des scientifiques ne semblaient plus aussi unanimes, l'efficacité des mesures fut de plus en plus questionnée et plusieurs responsables furent évincés. Aux yeux de certains observateurs, la gestion de la pandémie s'est peu à peu traduite par un véritable malaise démocratique : jusqu'à quel point l'urgence et le recours à l'expertise institutionnelle peuvent-ils se substituer à la participation publique pour légitimer les décisions publiques en contexte de forte incertitude ?

## Une acceptabilité sociale sans participation publique ?

Comme le rappelle Suchman (1995), la légitimité d'une décision se décline selon plusieurs dimensions. Pour être considérée comme légitime sur le plan *pragmatique*, une décision doit répondre à un besoin ou à une demande de la population concernée ; sur le plan *moral*, cette décision doit respecter les normes et les valeurs de cette même population ; et sur le plan *cognitif*, la décision doit s'articuler avec les croyances profondes de la population et lui paraître évidente. Lorsqu'une politique ou une décision s'appuient sur des arguments pragmatiques et qu'elles sont en phase avec des valeurs et des croyances largement partagées, elles peuvent susciter une adhésion naturelle. On comprend dès lors que la participation publique n'est pas toujours nécessaire pour assurer la légitimité d'une décision.

Au début de la crise sanitaire, face à un virus dont on ignorait tout, l'espoir de freiner une pandémie potentiellement dévastatrice a favorisé l'acceptation de mesures sanitaires drastiques telles que les fermetures de commerces ou d'écoles, l'interdiction des déplacements et le confinement. La mise en avant d'une responsabilité individuelle et collective par les autorités pour faire face à une situation d'urgence hors du commun a sans doute aussi contribué à la légitimité morale des mesures préconisées. Toutefois, au fil de la crise, les doutes scientifiques, l'expression d'expertises alternatives aux discours officiels ainsi que des ratés dans le système de santé ont pu mettre à mal la légitimité cognitive et pragmatique des décisions gouvernementales<sup>5</sup>.

Au fil des mois, certains observateurs ont dénoncé une gestion pandémique répondant davantage à des visées électoralistes qu'à des données scientifiques ; certains assouplissements auraient ainsi été dictés davantage par la crainte d'un rejet plus global des mesures sani-

taires que par la situation pandémique du moment<sup>6</sup>. Si la dimension politique ne peut être écartée de l'analyse, il n'en reste pas moins que l'adhésion de la population à des mesures sanitaires est consubstantielle de leur efficacité, et il aurait été impossible de surveiller une population globalement récalcitrante.

Dans certains pays, le prolongement de la pandémie fut plutôt l'occasion d'initier des processus participatifs visant à orienter les politiques publiques dans un contexte social de plus en plus difficile (Yates et Mimée, 2021). En prévision de la deuxième vague de Covid-19, le gouvernement du Sud de l'Australie (South Australian Government) a mis sur pied des forums regroupant 250 leaders multiculturels issus de plus de 70 communautés dans le but de mieux comprendre les préoccupations et les besoins de la population dans la lutte contre la pandémie<sup>7</sup>. Au Royaume-Uni, la West Midlands Combined Authority a mis sur pied un panel citoyen en ligne dont l'objectif était d'informer et de guider la définition des priorités dans la relance de l'économie<sup>8</sup>. Enfin, mentionnons le cas des Pays-Bas, où 30 000 participants furent invités à se prononcer sur huit scénarios possibles de déconfinement. Au préalable, tous avaient reçu des informations relatives aux impacts sociétaux de chacune des mesures, dont les effets d'une option donnée sur le système de santé (Mouter *et al.*, 2020).

Le Québec a préféré écarter l'option du dialogue quant aux mesures sanitaires à privilégier en invoquant les risques de laisser libre cours aux fausses informations<sup>9</sup>. Pourtant, l'ouverture à la participation aurait permis de mettre à plat les arguments liés aux différentes mesures sanitaires proposées pour rectifier les fausses informations éventuelles, mais aussi pour mieux comprendre le questionnement et l'appropriation ou la réinterprétation de la science par certains segments de la population. L'ouverture à la participation publique aurait également permis d'appréhender les craintes et les réticences de la population, et d'anticiper le caractère problématique de certaines mesures, telles que l'imposition du couvre-feu aux sans-abris. La prise en compte des doléances de la population aurait été l'occasion d'explicitier des alternatives et de négocier de nouvelles normes d'actions porteuses d'innovations sociales (Fortin et Le Floch, 2010 ; Lascoumes, 2014). Enfin, l'instauration d'un dia-

<sup>5</sup> Comme le fait remarquer Séguin, il est intéressant de noter comment les premiers discours alternatifs ont été caricaturés et stigmatisés en les amalgamant notamment à un mouvement anti-science dogmatique (Séguin, 2022).

<sup>6</sup> BÉRARD Frédéric (2021), « Une marionnette nommée Dr Arruda », *Journal Métro*, 22 décembre, <https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/une-marionnette-nommee-dr-arruda/ar-AAS3igb?li=AAanjZr>

<sup>7</sup> PARTICIPEDIA (2021), *Covid-19, Culturally and Linguistically Diverse Community Forums: South Australia*, <https://participedia.net/case/7086>

<sup>8</sup> PARTICIPEDIA (2020), *Citizens' Panel – Planning the West Midland's Recovery*, <https://participedia.net/case/7085>

<sup>9</sup> « La tenue d'un débat au Parlement sur le passeport vaccinal ([https://www.ledevoir.com/passeport-vaccinal?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/passeport-vaccinal?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) aurait pu donner une tribune à des groupes véhiculant de fausses informations, selon le Premier ministre François Legault ». PORTER I. (2021), « Un débat sur le passeport vaccinal serait risqué, selon François Legault », *Le Devoir*, 12 août, <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/624234/passeport-vaccinal-une-commission-parlementaire-auroit-ete-risqueuse-selon-le-pm>

logue social aurait permis de réfléchir collectivement aux valeurs à privilégier dans le dosage des mesures de confinement et de déconfinement, entre la protection et l'isolement des populations vulnérables, la valorisation des libertés individuelles ou la reprise économique.

## Un confinement du débat qui n'est pas sans conséquences

Il n'en reste pas moins que même si l'ouverture à la participation publique, y compris en contexte de crise, peut permettre de faire émerger des alternatives à des projets et des politiques controversés pour éventuellement les bonifier, celle-ci ne permet pas systématiquement d'aboutir à une acceptabilité sociale (Fraser, 2021 ; Fraser et Yates, 2021 ; Gendron, 2016). Tel est le cas lorsque les valeurs affichées par l'ensemble des acteurs sociaux sont irréconciliables (Gendron, 2014), lorsque le processus à travers lequel les décideurs orchestrent ces dispositifs n'est pas considéré comme légitime (Yates et Lalande, 2021), ou encore lorsque les acteurs sociaux ont l'impression que leur participation a été instrumentalisée (Gendron, Yates et Motulsky, 2016). Il faut aussi reconnaître que les mécanismes de dialogue n'offrent pas à tous les citoyens le même degré de participation : les populations marginalisées sont rarement prises en compte dans ce type de processus. Enfin, les mécanismes ne sont pas toujours dialogiques et, bien souvent, ils opèrent des arbitrages plus qu'ils n'orchestrent une concertation (Veillette, 2019 ; Callon, Lascoumes et Barthes, 2001).

Malgré ces limites, en contexte d'incertitude, il demeure encore plus risqué de réduire le débat à une décision prise entre experts, en espérant que la population donne son assentiment de manière tacite, sans avoir eu la possibilité de s'exprimer sur les options possibles. Lorsque les décisions sont sujettes à controverse, la passivité initiale peut laisser couvrir des oppositions qui éclateront brutalement au grand jour lorsque l'enjeu deviendra saillant dans l'espace public. Le tout est susceptible de conduire à une cristallisation rapide des oppositions qui sera difficile à déconstruire par la suite.

C'est d'ailleurs une dynamique susceptible de s'observer dans d'autres domaines. À titre d'exemple, l'essor du numérique (la 5G, le *Big Data*, l'Internet des objets, l'IA...) et les investissements dans la ville « intelligente » n'ont guère fait l'objet de débats malgré les fortes incidences collectives et individuelles du recours à des systèmes d'IA (Arpin et Gamps, 2021). Sans une légitimité établie sur la base d'un véritable dialogue social autour des retombées collectives attendues d'usages socialement légitimes de l'IA et autour des normes qui doivent les encadrer, c'est un effet de ressac qui guette vraisemblablement les promoteurs acritiques du numérique dans les villes contemporaines<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> "Public reaction and lawmaker responses may lead to knee-jerk hardline, poorly-designed legislation resulting in severe restrictions on the use of AI or its development. Such responses would cause damage to progress of a technology that can be used for significant positive benefit to society and solve problems on our behalf" (Truby, 2020, 947).

Tel que le suggère la recherche sur la légitimité sociale des organisations, l'adhésion sociale passive n'est toujours que temporaire : elle prédispose inévitablement à des retournements soudains, fragmentaires et contre-productifs vis-à-vis des objets auxquels l'assentiment tacite a été donné (Suddaby et Greenwood, 2005 ; Bitektine, 2011). Ainsi, en ce qui a trait spécifiquement à la pandémie de Covid-19, tout porte à penser que des mesures sanitaires ou de déconfinement imposées au-delà d'un certain seuil et s'inscrivant dans la durée indépendamment d'une concertation sociale risqueront vraisemblablement de miner la confiance (ou d'exacerber le manque de confiance) des communautés envers leurs élus et autres décideurs membres des cellules de gestion de la crise. Or, comme l'illustrent les analyses de Ward *et al.* (2022), la confiance envers les autorités est un ingrédient essentiel de l'acceptabilité sociale des mesures sanitaires. Cela rejoint les premières conceptualisations proposées par Brunson *et al.* (1996) il y a déjà une vingtaine d'années, alors qu'ils mettaient en évidence la centralité du lien de confiance dans les dynamiques d'acceptabilité sociale.

## Bibliographie

- AÏVODJI U., ARAI H., FORTINEAU O., GAMBS S., HARA S. & TAPP A. (2019), *Fairwashing: the risk of rationalization*, In International Conference on Machine Learning, pp. 161-170.
- BATELLIER P. (2015), *Acceptabilité sociale, cartographie d'une notion et de ses usages*, Cahier de recherche, UQAM, Les publications du Centr'ERE, juin.
- BITEKTINE A. (2011), "Toward a theory of social judgments of organizations: The case of legitimacy, reputation, and status", *Academy of management review* 36(1), pp. 151-179.
- BRUNSON M. W., KRUGER L. E., TYLER C. B. & SCHROEDER S. A. (dir.) (1996), *Defining social acceptability in ecosystem management: a workshop proceedings*, Gen. Tech. Rep. PNW-GTR-369, Portland, OR: U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Pacific, Northwest Research Station.
- CARABANTES M. (2019), "Black-box artificial intelligence: an epistemological and critical analysis", *AI & Society*, pp. 1-9.
- FORTIN M.-J., DEVANNE A.-S. & LE FLOCH S. (2010), « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec », *Développement durable et territoires* 1(2).
- FRISER A. (2021), « Co-construire l'expertise pour sortir de la controverse », Colloque « Acceptabilité sociale et controverses : repenser la participation citoyenne au débat public », 88<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université de Sherbrooke, 4 mai.
- FRISER A. & YATES S. (2021), « L'acceptabilité sociale : une question de démocratie participative ? » (article introductif), *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, vol. XXVII (69), pp. 5-16.
- GENDRON C. (2014), « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà des intérêts, les valeurs », *Revue internationale de communication sociale et publique* 11, pp. 117-119.
- GENDRON C., YATES S. & MOTULSKY B. (2016), « L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement : légitimité et défis du pouvoir exécutif », *VertigO, La revue électronique en sciences de l'environnement* 16(1), 23 pages.
- GENDRON C. (2016), « Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité sociale ? Le cas des gaz de schiste au Québec », *Éthique Publique* 18 (1).

- HATUKA T., TOCH E., BIRNHACK M. & ZUR H. (2020), *The Digital City: Critical Dimensions in Implementing the Smart City*, Available at SSRN : [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3766782](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3766782)
- IPCC – MASSON-DELMOTTE V., ZHAI P., PIRANI A., CONNORS S. L., PÉAN C., BERGER S., CAUD N., CHEN Y., GOLDFARB L., GOMIS M. I., HUANG M., LEITZELL K., LONNOY E., MATTHEWS J. B. R., MAYCOCK T. K., WATERFIELD T., YELEKÇIO., YUR. & ZHOU B. (eds.) (2021), *Summary for Policymakers*, In : "Climate Change 2021 : The Physical Science Basis", Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press. In Press.
- LASCOUMES P. (2014), « Controverse », In BOUSSAGUET L., JACQUOT S. & RAVINET P. (dir), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 172-179.
- MOUTER N., HERNANDEZ J. I. & ITTEN A. V. (2020), "Public participation in crisis policymaking. How 30,000 Dutch citizens advised their government on relaxing Covid-19 lockdown measures", *medRxiv*, <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2020.11.09.20228718v1.full>
- NORHEIM O. F., ABI-RACHED J. M., BRIGHT L. K., BÆRØE K., FERRAZ O. L., GLOPPEN S. & VOORHOEVE A. (2020), "Difficult trade-offs in response to Covid-19: the case for open and inclusive decision making", *Nature Medicine*, pp. 1-4.
- PAUCHANT T. C. (1988), *Crisis management and narcissism. A kohutian perspective*, Los Angeles, University of Southern California.
- PEARSE H. (2020), "Deliberation, citizen science and Covid-19", *The Political Quarterly* 91(3), pp. 571-577.
- RAYMOND C. M., FAZEY I., REED M. S., STRINGER L. C., ROBINSON G. M. & EVELY A. C. (2010), "Integrating local and scientific knowledge for environmental management", in *J. Environmental Management* 91, pp. 1766-1777.
- ROQUEPLO P. (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Éditions Quae.
- ROUX-DUFORT C. (2000), *Gérer et décider en situation de crise : outils de diagnostic de prévention et de décision*, Paris, Éditions Dunod, 229 pages.
- SEGUIN E. (2022), intervention dans le cadre de la conférence « Causes et conséquences de l'inculture scientifique en démocratie », cycle de conférences 2021-2022 de la Chaire Unesco d'étude des fondements philosophiques de la justice sociale et de la société démocratique, 5 avril.
- SÉGUR M. (2020), « En 2040, une multiplication des crises sanitaires mondiales », In DÉSAUNAY C. (éd.), « Rapport Vigie 2020 : scénarios de rupture à l'horizon 2040-2050 », *Futuribles*, pp. 93-107.
- SHIPLEY R. & UTZ S. (2012), "Making it Count: A Review of the Value and Techniques for Public Consultation", *Journal of Planning Literature* 27(1), pp. 22-42.
- SUCHMAN M. C. (1995), "Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches", *The Academy of Management Review* 20(3), pp. 571-610.
- SUDDABY R. & GREENWOOD R. (2005), "Rhetorical strategies of legitimacy", *Administrative science quarterly* 50(1), pp. 35-67.
- TADDEO M. & FLORIDI L. (2018), "How AI can be a force for good", *Science* 361(6404), pp. 751-752.
- TRUBY J. (2020), "Governing Artificial Intelligence to benefit the UN Sustainable Development Goals", *Sustainable Development* 28(4), pp. 946-959.
- VEILLETTE M. (2019), « La participation publique », *Cahier de recherche du CRSDD*, série 2019-2020, sous la direction de Corinne Gendron, 57 pages.
- WARD J. K., GAUNA F., GAGNEUX-BRUNON A., BOTELHO-NEVERS É., CRACOWSKI J.-L., KHOURI C., LAUNAY O., VERGER P. & PERETTI-WATEL P. (2022), "The French health pass holds lesson for mandatory Covid-19 vaccination", *Nature Medicine* 28, pp. 226-235.
- YATES S. (2018). « L'acceptabilité sociale en tant que nouvel impératif des organisations », dans YATES S. (dir.), *Introduction aux relations publiques. Fondements, enjeux et pratiques*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 203-227.
- YATES S. & LALANDE J. (2021), « Quand le modèle du déversement du savoir mène à l'échec : les luttes d'expertise au cœur de l'acceptabilité sociale de projets d'exploitation des ressources naturelles », colloque « Acceptabilité sociale et controverses : repenser la participation citoyenne au débat public », 88<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université de Sherbrooke, 4 mai.
- YATES S. & MIMÉE H. (2021), « La Covid-19 et ses répercussions dans le domaine de la participation publique », rapport de recherche commandé par l'Association internationale de participation publique (IAP2), section Canada.